

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Arrêté du 19 décembre 2007 modifiant l'arrêté du 22 juin 2007 portant désignation de personnes n'appartenant pas à l'administration centrale signataires des marchés publics et des accords-cadres au ministère de la défense

NOR : DEFD0772170A

Le ministre de la défense,

Vu le code de la défense, notamment son article R.* 1212-3 ;

Vu le décret n° 91-672 du 14 juillet 1991 modifié portant organisation générale de l'armée de l'air ;

Vu le décret n° 91-687 du 14 juillet 1991 modifié fixant les attributions des services du commissariat ;

Vu l'arrêté du 22 juin 2007 portant désignation de personnes n'appartenant pas à l'administration centrale signataires des marchés publics et des accords-cadres au ministère de la défense,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Dans l'annexe de l'arrêté du 22 juin 2007 susvisé, dans la partie du tableau relative à l'armée de l'air, les dispositions relatives à la direction centrale du commissariat de l'air et à la direction centrale du matériel de l'armée de l'air sont remplacées par les dispositions suivantes :

| | Armée de l'air | |
|---|--|-----------------|
| Direction centrale du service de l'administration générale et des finances. | Directeur de la structure centrale d'achat et de mandatement | Sans limitation |
| | Directeurs des structures spécialisées d'achat et de mandatement | Sans limitation |
| | Directeurs des structures locales d'achat et de mandatement | MAPA x 100 |
| | Directeurs des commissariats hors métropole | MAPA x 60 |

Art. 2. – Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

Art. 3. – Le chef d'état-major de l'armée de l'air est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 décembre 2007.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet civil et militaire,
 A. VIAU